



### La Lettre d'information de l'UFICT-CGT Reims

#### **AUDIT DES SERVICES : Quelle organisation se profile ?**

L'audit est en cours. La phase 1 a donné lieu à des restitutions à une partie des cadres A (il semble que certains n'aient pas été invités).

Le sentiment général à la sortie de ces restitutions est que « les dés sont joués ».

Dans ces restitutions, la tonalité a été nettement différente de la rencontre du lundi 6 octobre avec Mme la Maire-Présidente au cours de laquelle celle-ci s'est attachée à tenter de convaincre qu'il n'y avait pas de défiance à l'encontre des services.

Par contre, les restitutions faites par le cabinet d'audit, ont été l'occasion de critiques fortes sur les services opérationnels. Les regroupements de services (ou directions) des services « supports \* » CAR et Ville soulèvent de grandes inquiétudes chez les agents.

Il est facilement imaginable qu'un jeu « de chaises musicales » risque de s'engager en fin d'année ou début d'année prochaine. Joyeuses fêtes en perspective !

Après les premières réunions de la phase 2 (toutes avec des appellations différentes mais avec le même sujet : celui de l'organisation de la maison), on s'orienterait vers une superposition Direction support (siège), des pôles de responsabilités (ex-DGA avec centres support multi fonctions ou des DAF\*), et des directions opérationnelles (par métiers). Au final, on devrait retrouver 5 ou 6 DGA (ou pôles).

Les échéances :

- rendu de la phase 2 au comité de pilotage le 5 novembre
- réunion des DGA, directeurs et directeur-adjoints (Ville et CAR) en séminaire le 19 novembre à Delaune
- publication de la charte d'organisation le 26 novembre
- consultation des CTP mi-décembre

Ce qui ressort des réunions des groupes «dits de réflexion» (seulement autour du thème où les

intervenants veulent nous emmener), c'est que s'il y a place à la discussion, elle demeure sur le postulat pré-établi ! C'est bien dommage !

C'est dommage car le consultant semble avoir beaucoup de lacunes dans la connaissance de notre collectivité et semble vouloir plaquer une organisation toute faite.

C'est également dommage, car la démarche aurait pu être un véritable lieu de dialogue entre les services et directions.

Et c'est d'autant plus dommage que finalement c'est une première que d'avoir une démarche qui mettrait tout sur la table avec courage et qui laisserait à chacun la possibilité de s'exprimer totalement.

Mais ne rêvons pas, ce n'est pas l'autogestion que l'on nous propose !

Alors saisissons nous de la parole pour néanmoins influencer sur ce qui va se mettre en place et pour que le respect des femmes et des hommes, qui font le service public rémois, soit effectif.

Leur savoir-faire sera toujours à l'ordre du jour et la transversalité entre ces femmes et ces hommes sera toujours une nécessité.

\*fonctions supports (administration, finances, personnel, etc...)

\*DAF (Direction administrativo-financières)

#### **Avancements de grades : la carrière des agents est prioritaire**

L'an dernier, les initiatives de l'UFICT-CGT Reims ont été porteuses d'avancées dans le déroulement de carrières des agents.

C'est ainsi que pour 2007 nous avons obtenu :

- en catégorie A : 36 avis favorables à l'avancement sur 40 promouvables
- en B : 80 avis favorables sur 85 agents promouvables
- en catégorie C, l'avancée a été aussi significative.

Pour 2008, Mme la Maire s'était engagée à maintenir cet acquis important pour la carrière des agents. Soulignons-le, cet engagement a été respecté !

Après la tenue des CAP du 23 octobre, voici l'état des avis concernant 240 agents toutes catégories confondues:

- en catégorie A : 17 avis favorables et 1 avis défavorable (enseignant artistique)

- en catégorie B : 49 avis favorables et 3 défavorables (1 pour rédacteur chef, 2 en assistant de conservation)

- en catégorie C : 148 avis favorables et 22 avis défavorables  
Certes, il y a encore des avis défavorables, mais ceux-ci doivent impérativement reposer sur un rapport circonstancié établi après un entretien avec les agents concernés. L'objectif étant que chacun puisse savoir quels sont les points faibles et les éventuels reproches formulés.

Nous rappelons à ce sujet que le statut prévoit même explicitement que « Les notes et appréciations générales attribuées aux fonctionnaires et exprimant leur valeur professionnelle leur sont communiquées. » (Article 17 de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)

**Une fois de plus, les élus UFICT-CGT Reims et CGT ont été essentiels dans la préservation de vos droits.**

**Le 6 novembre prochain, donnez leur encore plus de force !**

## Le trait d'humeur de la semaine

**Une date mémorable : dimanche 12 octobre 2008**

Ce jour-là est à retenir dans les annales : les USA et l'Union Européenne ont dépensé en une semaine de quoi nourrir le monde pendant 50 ans.

Pour mémoire : en Juin, la FAO (ONU) a demandé aux leaders mondiaux 30 milliards de \$ pour relancer l'agriculture et parer à la menace de la pénurie alimentaire. Elle n'a obtenu que 7,5 milliards, payables en 4 ans. Ceci contraste avec les 700 milliards du "Plan de sauvetage" US, sans tenir compte des milliards européens.

7,5 milliards, payables en 4 ans, ça fait 1 milliard et 875 millions par an.

Or, dans la semaine du 6 au 12 Octobre, outre les 700 milliards du "plan de sauvetage" (des banquiers) US, l'Allemagne a "injecté" [*c'était de la morphine?*] 50 milliards d'Euros pour "sauver" une banque, et l'Angleterre a acheté pour 90 milliards de \$ d'actions et mis 350 milliards de £ à la disposition des banques (-iers).

"Comment, dès lors, expliquer à une personne de bonne foi et pleine de bon sens qu'il est impossible de trouver 30 milliards de dollars par an pour permettre à 862 millions d'êtres humains qui ont faim de bénéficier du plus élémentaire des Droits de l'Homme, le droit à se nourrir."

Ce qui a été dépensé en une semaine en "injection" de capitaux aurait permis d'assurer la sécurité alimentaire pour à peu près 50 ans !

Et si ce constat n'était pas assez désolant et indécent, il faut ajouter qu'il se perd chaque année pour 100 milliards de \$ de nourriture dont une partie non négligeable est détruite pour maintenir "des prix de marchés" élevés !

## Toute ressemblance avec des personnes existantes .....

" Que peut-il ? Tout. Qu'a-t-il fait ? Rien. Avec cette pleine puissance, en huit mois un homme de génie eût changé la face de la France, de l'Europe peut-être. Seulement voilà, il a pris la France et n'en sait rien faire. Dieu sait pourtant que le Président se démène : il fait rage, il touche à tout, il court après les projets ; ne pouvant créer, il décrète ; il cherche à donner le change sur sa nullité ; c'est le mouvement perpétuel ; mais, hélas ! Cette roue tourne à vide.

L'homme qui, après sa prise du pouvoir a épousé une princesse étrangère est un carriériste avantageux. Il aime la gloriole, les paillettes, les grands mots, ce qui sonne, ce qui brille, toutes les verroteries du pouvoir. Il a pour lui l'argent, l'agio, la banque, la Bourse, le coffre-fort. Il a des caprices, il faut qu'il les satisfasse. Quand on mesure l'homme et qu'on le trouve si petit et qu'ensuite on mesure le succès et qu'on le trouve énorme, il est impossible que l'esprit n'éprouve pas quelque surprise. On y ajoutera le cynisme car, la France, il la foule aux pieds, lui rit au nez, la brave, la nie, l'insulte et la bafoue ! Triste spectacle que celui du galop, à travers l'absurde, d'un homme médiocre échappé ".

Victor HUGO, dans " Napoléon, le petit "  
Réédité chez Actes Sud

## Réorganisation territoriale : vigilance

La commission des lois de l'assemblée nationale propose de réduire le nombre de collectivités en incitant financièrement les collectivités à se regrouper volontairement, soit par l'union avec une collectivité de même niveau, soit par la fusion avec un autre niveau par exemple une région avec les départements qui la composent.

Le rapport préconise également :

- la création de métropoles par des fusions
- la suppression progressive des pays et le transfert de leurs activités aux intercommunalités ;
- la transformation des intercommunalités en collectivité unique, sur le modèle de la loi Plm Paris, Lyon, Marseille ;
- l'élection des conseillers intercommunaux au suffrage universel direct ;
- la fin des financements croisés : un seul niveau de collectivité pouvant participer au financement d'un projet conduit par une autre collectivité.

La commission des lois propose l'attribution de compétences exclusives à chaque niveau de collectivité: aux départements seraient ainsi réservés l'action sociale, le tourisme, les musées, les bibliothèques, les archives, les services archéologiques; aux régions les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur, l'enseignement artistique, les transports scolaires, routiers et ferroviaires ; aux communes et intercommunalités les équipements sportifs.

Depuis, le décret 2008-1078 (22 octobre) vient d'installer sur le sujet, la commission Balladur ... Vigilance ...